

Original : anglais

MESURE COMPLÉTANT ET AMENDANT LA RECOMMANDATION 16-01 DE L'ICCAT SUR UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONSERVATION ET DE GESTION POUR LES THONIDÉS TROPICAUX

(Document présenté par le Président de la Sous-commission 1)

RECONNAISSANT que la Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux (Rec. 16-01), s'applique à l'année 2016 et aux années suivantes, mais que certaines dispositions ont expiré en 2018 ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE
(ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les limites de capture annuelle prévues au paragraphe 3 de la Recommandation 16-01 devront continuer à s'appliquer durant 2019.
2. Les paragraphes 2a et 9b sont abrogés.
3. Pour les CPC énumérées au paragraphe 3, la sous-consommation ou la surconsommation d'une limite de capture annuelle en 2019 devra être ajoutée à leur limite de capture annuelle de 2021, ou déduite de celle-ci, sous réserve des restrictions énoncées aux paragraphes 9a et 10 de la Recommandation 16-01.
4. La Commission devra examiner les mesures de conservation et de gestion pertinentes en vigueur relatives aux thonidés tropicaux en 2019.
5. La présente Recommandation complète et amende la Recommandation 16-01.